

VILLE D'AJACCIO

B.P. 412

20304 AJACCIO CEDEX



DGA - PDS
Service Règlementation

ARRETE MUNICIPAL N° 15 - 385

**NOUS, LAURENT MARCANGELI, MAIRE DE LA VILLE D'AJACCIO,
DEPUTE DE LA CORSE DU SUD ;**

VU la Loi n° 04-809 du 13 Août 2004 portant Acte II de la Décentralisation;
VU les Lois portant Acte I de la Décentralisation ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses art. L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
VU l'arrêté municipal n° 66-169 du 9 Novembre 1966 portant règlement général de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'agglomération urbaine d'AJACCIO ;
VU les arrêtés municipaux subséquents portant modification ou complément du Règlement général suscité ;
VU la délibération n° 2015-04 du 8 Février 2015 portant élection du Maire et des adjoints ;

- ARRETONS -

ARTICLE 1.- Dans le cadre du tournage du long métrage « **LA GRANDE CUISINE** » organisé par la société « LGM CINEMA » (5 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS), le stationnement et la circulation seront réglementés ainsi qu'il suit dans les artères suivantes :

A - STATIONNEMENT INTERDIT –

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant du Jeudi 26 Mars 2015 à 20H au Vendredi 27 Mars 2015 à 10H et du Mardi 31 Mars 2015 à 7H au 1° Avril 2015 à 20H **Bd P. Rossini**, des deux côtés entre le rond-point du « Lamparo » et le rond point du Fesch.

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant du Vendredi 27 Mars 2015 à 11H au Samedi 28 Mars 2015 à 6H **Av. N. Pietri**, dans le tournant (à côté de l'olivier) et plus haut (face aux villas).

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant du Jeudi 26 Mars 2015 à 7H au Samedi 4 Avril 2015 à 20H **Parking Miot**, sur les emplacements derrière la Caserne Grossetti (du tournant à ceux situés devant le terrain de Tennis)

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant le Mercredi 1° Avril 2015 de 12H à 20H **Av. E. Macchini et rue Sœur Alfonsi** (à hauteur du N°1, sur trois emplacements).

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant le Jeudi 2 Avril 2015 de 7H à 14H **Av. A. Sérafini** (de devant la BPPC jusqu'au Crédit Lyonnais) et **rue Bonaparte** (des deux côtés, de son entrée jusqu' à la rue Pozzo di Borgo).

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant le Vendredi 3 Avril 2015 de 7H à 20H **Bd P. Rossini** (devant le Centre Médical du Golfe) et **Bd A. Landry** (de l'angle haut du Centre Médical jusqu'à l'angle de la rue Colomba (sur six emplacements)).

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant le Samedi 4 Avril 2015 de 7H à 14H **Cours Grandval** (du N° 24 jusqu'à l'angle de la rue Rossi) et du N° 7 jusqu'à l'angle de la rue Mérimée et de la rue Rossi jusqu'à l'Ecole Municipale de Danse. Il sera également interdit ce jour-là de 11H à 20H **Cours Gal Leclerc** (de la rue Miss Campbell jusqu'au N° 17)

Ces emplacements seront réservés aux différents véhicules de la production.

B - CIRCULATION INTERDITE-

La circulation des véhicules sera formellement interdite le Jeudi 26 Mars 2015 de 21H à 5H du matin et le Mardi 31 Mars 2015 de 9H à 20H **Bd P. Rossini**, dans les deux sens entre le rond-point du Fesch et le rond-point du « Lamparo ».

Les livraisons des commerces autour de la Place De Gaulle devront avoir lieu avant 9H le Mardi 31 Mars 2015.

ARTICLE 2. - La mise en place des panneaux réglementaires et des barrières sera faite par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3. - Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 4. - Le Directeur Général des Services de la Ville d'AJACCIO, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, le Commissaire Central de Police, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AJACCIO le 11 Mars 2015

Le Député Maire

Le Directeur Général des Services

Pierre-Paul ROSSINI

